Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le 01/10/2021
ID : 073-217303064-20210930-21_09_102-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire Galibier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE SÉANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : **15**
Présents : **11**
Représentés : **4**
Absents : **0**
Date de convocation : **23 septembre 2021**
Date d'affichage : **23 septembre 2021**
L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.
Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - CLAPPIER Pascal - POIROT Marie - GRANGE Christian
Étaient représentés : RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - BAILLY Béatrice (donne procuration à POIROT Marie) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration FALCOZ Corine)

Madame Corine FALCOZ est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-09-102

Objet : Convention de mise à disposition de biens Commune de Valloire/EPFL de la Savoie

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous rappelle que l'établissement public foncier local de la Savoie (EPFL 73) est habilité, pour le compte des collectivités adhérentes, à procéder à toutes acquisitions immobilières et foncières en vue de préparer la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

A la demande de notre collectivité, l'EPFL 73 est devenu propriétaire de la parcelle cadastrée section D n° 1642 « les Cassettes » d'une superficie de 739 m², limitrophe du jardin du bien communal dénommé Claire Joie. Une servitude de passage s'exerce sur le long de la limite sud-ouest de la parcelle au profit de M. Pierre Rapin.

Depuis son acquisition, ce bien n'est pas occupé ; pour clarifier la situation de ce bien, l'EPFL 73 nous propose soit d'en assurer la gestion locative, soit la signature d'une convention de mise à disposition au terme de laquelle, nous disposerons du bien afin d'en assurer la gestion quotidienne.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le 01/10/2021
ID : 073-217303064-20210930-21_09_102-DE

Pour des raisons pratiques, les équipes de l'EPFL 73 basées sur Chambéry devant faire appel de surcroît à un prestataire pour la bonne gestion de ce terrain nu, je vous propose de nous engager dans la passation d'une telle convention.

D'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, cette convention dispose notamment que si la collectivité souhaite réaliser des travaux sur le bien, elle devra préalablement transmettre un descriptif, un budget et une demande d'autorisation à l'EPFL 73 avant de les engager ; il appartient également à la collectivité de faire rentrer cette parcelle dans le périmètre assuranciel de ses biens.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 23 septembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.
Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 23 septembre 2021,
Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

➢ d'approuver la convention de mise à disposition de biens à intervenir avec l'établissement public foncier local de la Savoie et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 01/10/2021
Affichage : 01/10/2021
Valloire, le 01/10/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.